

REUNION DU 26 MARS 2024

Le vingt six mars deux mille vingt quatre, à dix-sept heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, M. Jean-Louis Jonville, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic (présence à partir de 18h10), Mme Myriam Guigo (procuration donnée à Mme Berthe Le Potier à partir de 18h30).

Absentes excusées : Mme Céline Houdelette représentée par M. Jean-Louis Jonville.

Secrétaire : Mme Dominique Wenger.

Participation à la création d'une épicerie solidaire pluricommunale

M. Le Maire retrace le dossier présenté lors du conseil municipal du 19 décembre dernier par Mme Marie-Claire Thérin, adjointe aux affaires sociales de la mairie de Ploeuc-L'Hermitage.

M. Le Maire informe que le fonctionnement de ce dispositif s'est précisé lors des réunions de ce début d'année : mise en place et fréquence des permanences dans les communes, conditions d'éligibilité des personnes pour l'accès à l'épicerie, fixation d'une participation financière de ces mêmes personnes.

M. Le Maire présente le plan de financement prévisionnel en précisant qu'il sera rectifié en fonction de l'accord des subventions sollicitées et du nombre de communes adhérentes.

Une discussion s'engage sur le besoin de ce dispositif sur la commune. M. Guigo aurait souhaité qu'une commission travaille sur la situation des personnes qui peuvent bénéficier de ce service et ressent que la commune est déjà engagée. B. Le Potier fait le constat que la commune s'engage sur des éléments qui ne sont pas précis notamment sur le nombre de communes participantes. Constatant que l'achat du véhicule est comptabilisé uniquement sur la première année, M. Guigo en déduit que la participation communale va diminuer à partir de la seconde année. M. Le Maire confirme la diminution de cette participation et précise que celle-ci sera appelée en fin d'année.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par douze voix pour et deux abstentions décident d'adhérer au projet de création d'épicerie sociale itinérante et autorisent M. Le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre communal d'action sociale de Ploeuc-L'Hermitage.

Vote des taux : Ajout du taux de la taxe habitation (sur résidences secondaires et logements vacants)

Considérant que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants n'est plus figé depuis l'an dernier, M. Le Maire informe de la nécessité de redélibérer.

Par délibération du 22 février dernier le conseil ayant décidé le maintien des taux, M. Le Maire propose un taux de 16.60% pour la THRS et la THLV.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité votent les taux suivants au titre de l'année 2024 :

Taxe foncière (propriétés bâties)	46.81%
Taxe foncière (non bâti)	73.78%
Taxe habitation sur résidences secondaires et logements vacants	16.60%

Lotissements - Compte de gestion 2023

M. Jean-Louis Jonville informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par M. Le Roux, receveur municipal, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité,

- déclarent que le compte de gestion du budget Lotissements dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.
- adoptent le compte de gestion de M. Le Receveur.

Lotissements - Compte administratif 2023

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : 13 005.00€

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 48 328.17€

Autres charges de gestion courante : 96 504.99€

Section de fonctionnement – recettes

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 30 155.36€

Produits des services : 97 527.98€

Autres produits de gestion courante : 0.42€

Soit un résultat d'exécution 2023 de - 30 154.40€. Il ressort un résultat cumulé de + 5 001.19€ repris au budget primitif de 2024.

Section d'investissement – dépenses

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 30 155.36€

Section d'investissement – recettes

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 48 328.17€

Soit un résultat d'exécution 2023 de + 18 172.81€. Il ressort un résultat cumulé de – 16 982.91€ repris au budget primitif de 2024.

M. Le Maire s'étant absenté, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte administratif 2023.

Lotissements – Budget primitif 2024

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : 11 076.00€

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 32 809.56€

Autres charges de gestion courante : 87 400.92€

Section de fonctionnement – recettes

Résultat reporté : 5 001.19€

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 649.31€

Produits des services, du domaine et ventes diverses : 110 630.98€

Autres produits de gestion courante : 5.00€

La section de fonctionnement s'équilibre à 131 286.48€

Section d'investissement – dépenses

Résultat reporté : 16 982.91€

Autres dettes (commune) : 177.34€

Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 649.31€

Section d'investissement – recettes

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 32 809.56€

La section d'investissement s'équilibre à 32 809.56€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité adoptent ce budget primitif 2024.

Hôtel-restaurant - Compte de gestion 2023

M. Jean-Louis Jonville informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par M. Le Roux, receveur municipal, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par onze voix pour et trois abstentions,

- déclarent que le compte de gestion du budget Hôtel-restaurant dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.
- adoptent le compte de gestion de M. Le Receveur.

Hôtel-restaurant – Compte administratif 2023

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : 3 452.71€

Charges financières : 3 150.00€

Section de fonctionnement – recettes

Autres produits de gestion courante : 17 450.72€

Soit un résultat d'exécution 2023 de + 10 848.01€. Il ressort un résultat cumulé de 10 848.01€ repris au budget primitif de 2024.

Section d'investissement – dépenses

Emprunt : 35 000.00€

Section d'investissement – recettes

Excédent de fonctionnement capitalisé : 30 739.52€

Autres dettes (commune) : 13 212.86€

Soit un résultat d'exécution 2023 de + 8 952.38€. Il ressort un résultat cumulé de – 29 408.43€ repris au budget primitif 2024.

M. Le Maire s'étant absenté après avoir délibéré, les membres du conseil municipal par onze voix pour et trois abstentions approuvent le compte administratif 2023.

Hôtel-restaurant – Budget primitif 2024

Section de fonctionnement - dépenses

Charges à caractère général : 4 800.00€

Autres charges de gestion courante : 21 100.00€

Charges financières : 10 000.00€

Section de fonctionnement – recettes

Résultat reporté : 10 848.01€

Autres produits de gestion courante : 25 051.99€

La section de fonctionnement s'équilibre à 35 900.00€.

Section d'investissement – dépenses

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 29 408.43€

Emprunts : 140 000.00€

Autres dettes (commune) : 26 591.57€

Installations générales, agencement et aménagements divers : 4 000.00€

Section d'investissement – recettes

Produits des cessions : 200 000.00€

La section d'investissement s'élève à 200 000.00€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent par douze voix pour et trois voix contre ce budget primitif 2024.

Service eau - Compte de gestion 2023

M. Jean-Louis Jonville informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par M. Le Roux, receveur municipal, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par onze voix pour et trois abstentions,

- déclarent que le compte de gestion du budget Service eau dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.
- adoptent le compte de gestion de M. Le Receveur.

Service eau – Compte administratif 2023

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : 53 054.64€

Charges de personnel et frais assimilés : 13 169.46€

Atténuations de produits : 13 580.00€

Autres charges de gestion courante : 2 190.83€

Charges exceptionnelles : 54 974.61€

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 47 873.47€

Section de fonctionnement – recettes

Vente de produits prestations de services : 147 034.09€

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 14 023.00€

Soit un résultat d'exécution 2023 de - 23 785.92€. Il ressort un résultat cumulé de + 39 072.24€ repris au budget primitif 2024.

Section d'investissement – dépenses

Opérations financières : 14 023.00€

Section d'investissement – recettes

Opérations financières : 58 982.39€

Soit un résultat d'exécution 2023 de + 44 959.39€. Il ressort un résultat cumulé de + 190 098.66€ repris au budget primitif 2024.

M. Le Maire s'étant absenté, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par onze voix pour et trois abstentions approuvent le compte administratif 2023.

Service eau – Reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal

M. Le Maire informe le conseil de la possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent de fonctionnement d'un budget annexe à la collectivité de rattachement. Les dispositions des articles R.2221-48 et R.2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrent ce reversement.

B. Le Potier dit que ce reversement est non autorisé sauf exception. M. Le Maire explique que c'est légal. N. Toudic confirme l'interdiction.

Considérant que le budget annexe du service d'eau est excédentaire sur la section de fonctionnement et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies ;

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal ;

Considérant que l'excédent de fonctionnement n'est pas nécessaire au financement de dépenses devant être réalisées à court terme par le service d'eau ;

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident par douze voix pour et trois voix contre de reverser 35 000.00€ d'excédent de fonctionnement du budget service d'eau de la commune à la section de fonctionnement du budget général de la commune.

Service eau – Budget primitif 2024

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : 52 780.00€
Charges de personnel et frais assimilés : 30 000.00€
Atténuations de produits : 17 100.00€
Virement à la section d'investissement : 556.24€
Autres charges de gestion courante : 25 000.00€
Charges exceptionnelles : 40 000.00€
Dotations aux dépréciations et aux provisions : 5 000.00€
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 47 859.00€

Section de fonctionnement – recettes

Résultat de fonctionnement reporté : 39 072.24€
Vente de produits prestations de services : 154 500.00€
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 24 023.00€
Autres produits de gestion courante : 700.00€

La section de fonctionnement s'équilibre à 218 295.24€.

Section d'investissement- dépenses

Opérations financières : 24 023.00€
Travaux station de pompage : 109 490.90€
Extension du réseau : 100 000.00€
Matériels divers : 5 000.00€

Section d'investissement – recettes

Opérations financières : 238 513.90€

La section d'investissement s'équilibre à 238 513.90€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent par douze voix pour et trois voix contre ce budget primitif 2024.

Commune - Compte de gestion 2023

M. Jean-Louis Jonville informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par M. Le Roux, receveur municipal, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par onze voix pour et trois abstentions

- déclarent que le compte de gestion du budget général de la commune dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.
- adoptent le compte de gestion de M. Le Receveur.

Budget général de la commune – Compte administratif 2023

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : 363 313.48€
Charges de personnel et frais assimilés : 437 006.61€
Atténuation de produits : 9 481.89€
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 85 863.79€
Autres charges de gestion courante : 291 977.68€
Charges financières : 66 017.53€
Charges exceptionnelles : 278.33€

Section de fonctionnement – recettes

Atténuation de charges : 10 130.23€

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 34 818.35€
Produits et services : 33 933.11€
Impôts et taxes : 819 797.34€
Dotations et participations : 277 782.06€
Autres produits de gestion courante : 266 199.07€
Produits financiers : 7.92€
Produits exceptionnels : 7 185.42€

Soit un résultat d'exécution 2023 de + 195 914.19€. Il ressort un excédent cumulé de 195 914.19€ repris au budget primitif 2024.

Section d'investissement – dépenses

Opérations financières : 298 616.61€
Travaux et équipement mairie : 2 921.40€
Programme voirie/Lotissements : 10 201.52€
Complexe sportif : 57 452.77€
Aménagement du bourg : 152 674.50€
Achat terrains et constructions : 109 834.40€
Matériel divers : 1 620.39€
Aménagement du Champ de Foire : 540.00€

Section d'investissement – recettes

Opérations financières : 472.867.22€
Complexe sportif : 11 918.00€
Achats terrains et constructions : 70 000.00€
Travaux sur bâtiments communaux : 5 000.00€

Soit un résultat d'exécution 2023 de – 74 076.37€. Il ressort un résultat cumulé de – 253 551.75€ repris au budget primitif 2024.

M. Le Maire s'étant absenté, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par onze voix pour et trois abstentions approuvent le compte administratif 2023.

Budget général de la commune – Affectation du résultat de fonctionnement 2023

M. Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget général de la commune fait apparaître un excédent de 195 914.19€.

Vu l'approbation du compte administratif, les membres du conseil municipal décident par douze voix pour et trois abstentions d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget général de la commune s'élevant globalement à 195 914€ de la façon suivante :

- Section d'investissement du budget 2024 – Article 1068	195 914.19€
--	-------------

Budget général de la commune - Budget primitif 2024

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : 389 950.00€
Charges de personnel et frais assimilés : 407 900.00€
Atténuation de produits : 22 000.00€
Virement à la section Investissement : 56 841.00€
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 72 000.00€
Autres charges de gestion courante : 417 437.00€
Charges financières : 74 200.00€
Charges exceptionnelles : 1 000.00€
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : 1 500.00€

Section de fonctionnement – recettes

Atténuation de charges : 1 100.00€
Opération d'ordre de transfert entre sections : 30 000.00€
Produits de services : 61 720.00€
Impôts et taxes : 833 412.00€
Dotations participations : 280 588.00€
Autres produits de gestion courante : 235 500.00€
Produits financiers : 8.00€
Produits exceptionnels : 500.00€

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 442 828.00€

Section d'investissement – dépenses

Opérations financières : 509 551.75€
Acquisition de matériel-environnement : 2 000.00€
Salle multifonctions : 2 000.00€
Travaux et équipement mairie : 7 100.00€
Réhabilitation locatifs : 22 000.00€
Panneau de signalisation : 2 000.00€
Programme voirie – lotissements : 20 000.00€
Complexe sportif : 27 000.00€
Aménagement du bourg : 125 000.00€
Achats terrains et constructions : 15 000.00€
Matériels divers : 1 000.00€
Eclairage public : 1 000.00€
Eglise : 5 000.00€
Travaux sur bâtiments communaux : 80 000.00€
Réseau eaux pluviales : 6 000.00€
Acquisition de matériels roulants : 27 000.00€
Réfection de murets : 20 000.00€

Section d'investissement – recettes

Opérations financières : 774 482.75€
Complexe sportif : 66 619.00€
Travaux sur bâtiments communaux : 30 550.00€

La section d'investissement s'équilibre à 871 651.75€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par douze voix pour et trois voix contre, adoptent ce budget primitif 2024.

Questions diverses

1) B. Le Potier demande la transmission de l'analyse financière de la commune. M. Le Maire répond que suite à la rencontre avec M. Taillandier de la trésorerie de Loudéac, vont être transmises les données de l'année 2022 et celles de 2023 seront données lors de la prise en charge du compte administratif.
B. Le Potier rappelle que l'année 2021 n'a également pas été communiquée.

2) M. Le Maire annonce que le prochain conseil sera consacré à la ZAENR.

3) B. Le Potier intervient à la demande de M. Guigo qui souhaite connaître l'impact des travaux de la rue de Bourienne sur les maisons. M. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'impact ; les riverains ont été individuellement prévenus des travaux d'assainissement qui se font par chemisage ou tranchées selon les différents endroits ; un balayage a été réalisé ce jour.

4) M. Le Maire annonce les festivités du week-end : course cycliste, spectacles du Rondeau de l'Oust, phase préliminaire éliminatoire du Tournoi International de Guerlédan.

5) F. Le Tinnier informe que l'entreprise a pratiquement terminé les travaux de clôture au complexe sportif ; les représentants du club de foot sont satisfaits. Le site est désormais sécurisé et mis en valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 19h10.